ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL - MACHINES – LEVAGE – EPI – PORTES ET PORTAILS

Objet de la vérification	Type de vérification	Moment ou fréquence de la vérification	Documents établis suite à la vérification	Textes de référence
Équipement de travail - machines				
Machines mobiles de terrassement …	Vérification générale périodique	Annuelle	Rapport de vérification	Code du travail Art. R 4323-23 Arrêté du 5/03/93
Presses de divers type, massicots…	Vérification générale périodique	Trimestrielle	Rapport de vérification	Code du travail Art. R4323-23 Arrêté du 05/03/93
Appareils de levage				
Élévateur de personnel mus à la main	A la mise / remise en service ou Vérification générale périodique	A la mise en service ou Trimestrielle	Rapport de vérification	Code du travail Art. R 4323-22 à R 4323-28 Arrêté du 01/03/04 modifié
Grues auxiliaires de chargement sur véhicules	A la mise / remise en service ou Vérification générale périodique	A la mise en service ou Semestrielle	Rapport de vérification	Code du travail Art. R 4323-22 à R 4323-28 Arrêté du 01/03/04 modifié
Grues à tour à montage rapide ou automatisé, sur stabilisateurs				
Bras ou portiques de levage pour benne amovibles				
Chariots élévateurs / Hayons élévateurs				
Monte meubles / Monte matériaux de chantier				
Engins de terrassement équipés pour le levage				
Grues mobiles automotrices ou sur véhicules porteur ne nécessitant pas de montage ou de démontage de parties important				
Tracteurs poseurs de canalisations				
Plates-formes élévatrices mobiles de personnes				

Objet de la vérification	Type de vérification	Moment ou fréquence de la vérification	Documents établis suite à la vérification	Textes de référence
Autres appareils de levage de charge / Pont élévateur de véhicule	A la mise / remise en service ou Vérification générale périodique	A la mise en service ou Annuelle	Rapport de vérification	Code du travail Art. R 4323-22 à R 4323-28 Arrêté du 01/03/04 modifié
Accessoires de levage : élingues, palonniers…				
Équipements de protection individuelle				
Harnais, longe, corde, stop-chute…	Vérification générale périodique	Annuelle	Rapport de vérification	Code du travail Art. R4323-99 à R 4323-103 Arrêté du 19/03/93
Portes et Portails				
Portes et portails automatiques	Vérification périodique	Semestrielle	Rapport de vérification	Code du travail Art. R 4224-12 Arrêté du 21/12/93